



Passage en cours d'appel !!

Par **marmitte**, le **15/03/2013** à **14:17**

Bonjour

Je suis un papa

j'ai la garde de ma fille depuis septembre 2009,

sa mère avait décidé de déménager à 800km, ma fille n'a pas voulu et donc a fait une demande pour venir vivre chez moi

La mère me doit une pension alimentaire de 90 par mois

qu'elle n'a jamais payer

j'ai porter plainte pour non paiement

les huissiers près de chez moi me disaient de prendre un huissier près de chez elle, et vis versa, donc je n'ai jamais rien pur récupérer

suite à ma plainte, elle a été convoqué par le procureur pénal, et condamné à 500 de damage et interet et 500 pour remb des frais, et si récidive 2 mois avec sursis

à 800km !!!! la procédure ce passe près de chez elle !!

j'ai déboursé 700 à un avocat pour être représenté

mon ex fait appel de cette décision

et donc

les frais d'avocat s'eleveront à 2000 pour me faire représenté

1500 + ses frais de déplacement + TVA

mon ex est remariée, lui comme elle travaillent juste le minimum pour ne pas payer d'impots, pour avoir droit à toutes les aides possibles, donc l'aide juridictionnelle complète

moi je paye complètement mon avocat, j'ai 2 autres enfants, j'ai ma maison à payer, je travaille honnêtement, ma femme aussi, je ne me plains pas vraiment, on se fait 3000 , dans 1 an , l'aînée (donc du litige) aura 18 ans
âge du permis, âge de l'université, âge où on n'a plus d'aide sociale puisque majeur mais où les études coûtent plus cher
mais ma maison n'est pas finie de payer,

aujourd'hui mon ex me doit déjà près de 3700 ...
avec sa façon de vivre de mon ex, je me demande si je pourrais récupérer l'argent

même si la cour d'appel me donne raison
je peux imaginer

SI JE GAGNE

$500+500+800$ (d'indemnité faite en supplément) = 1800 d'amende pour mon ex

et moi j'aurais dépensé : $700+2000 = 2700$...

je ne rentre pas dans mes frais, et verrais-je un jour les 1800

SI JE PERD

amende = 0

et moi $700+2000 = 2700$...

dois-je vraiment risquer de perdre 2000 supplémentaires, ou dois-je les garder pour justement ma fille et ses études ou son permis ????

trouvez-vous normal ,

j'ai toujours été honnête

j'ai payé ma PA sur les 13 premières années sans jamais raté 1 seul mois

aujourd'hui avec notre système judiciaire

je dois payer, risquer de payer pour éventuellement récupérer, éventuellement !!!

suis-je obligé d'avoir un avocat pour la cour d'appel ?

puis-je faire juste mon dossier et l'envoyer ?

si j'abandonne, la justice aussi abandonnera ??

merci, bonne journée